

**Canadian Centre  
for Foreign Policy  
Development**



**Centre canadien  
pour le développement  
de la politique étrangère**

125 promenade Sussex Drive, Ottawa, Ontario K1A 0G2  
Telephone/Téléphone : 613.944.8278 [www.cfp-pec.gc.ca](http://www.cfp-pec.gc.ca) Fax/Télécopieur : 613.944.0687

**ÉGALITÉ DES SEXES ET CONSOLIDATION DE LA PAIX**

Kimberley Manning, Université de Washington  
Barbara Arneil, Université de la Colombie-Britannique

Le 20 mars 1997

**1006.3F**

ISBN: E2-371/1997F-IN  
0-662-86711-4



Department of Foreign Affairs  
and International Trade

Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce international

**Canada**

Le 30 octobre 1996, le ministre des Affaires étrangères a annoncé une nouvelle Initiative canadienne de consolidation de la paix et un nouveau fonds de consolidation de la paix (doté d'un budget annuel de 10 millions de dollars). Même si le Canada a été un chef de file dans le développement du concept et de la pratique du maintien de la paix, la notion de la consolidation de la paix demeure relativement nouvelle pour les Canadiens et le reste de la communauté internationale et, en conséquence, il reste à en déterminer bon nombre des aspects. Dans le présent document, on examinera un aspect essentiel de la consolidation de la paix qui a été négligé jusqu'à maintenant, à savoir le rôle des hommes et des femmes. À la lumière de plusieurs expériences récentes au Rwanda et au Guatemala, ainsi que des études de plus en plus nombreuses sur l'importance de cet aspect dans les processus de développement, on fera valoir que les femmes jouent un rôle critique dans la reconstruction de leur pays. De plus, vu l'expérience du Canada dans les dossiers du maintien de la paix, de l'égalité des sexes et du développement ainsi que des droits de la personne, le Canada est bien positionné pour faire la promotion d'un modèle intégrateur de la consolidation de la paix qui réponde efficacement aux besoins d'une nation en reconstruction.

## **LA CONSOLIDATION DE LA PAIX - UNE DÉFINITION EN GESTATION**

Pour bien comprendre comment le concept de la consolidation de la paix est articulé et développé à l'heure actuelle, il importe d'examiner les mandats d'activités plus traditionnelles de maintien de la paix. Dans son *Agenda pour la paix*, publié en 1992, Boutros Boutros-Ghali classe les initiatives de sécurité de l'ONU en quatre catégories distinctes. La **diplomatie préventive** « a pour objet d'éviter que des différends ne surgissent entre les parties, d'empêcher qu'un différend existant ne se transforme en conflit ouvert et, si un conflit éclate, de faire en sorte qu'il s'étende le moins possible », et le **rétablissement de la paix** « vise à rapprocher des parties hostiles ». Tant la diplomatie préventive que les initiatives de maintien de la paix font appel à l'expertise d'acteurs et d'organisations politiques formels. Les efforts de **maintien de la paix**, par contre, requièrent principalement la participation d'acteurs militaires (Bush, 1996:83). Selon Boutros-Ghali, « le maintien de la paix consiste à établir une présence des Nations Unies sur le terrain, ce qui n'a jusqu'à présent été fait qu'avec l'assentiment de toutes les parties concernées, et s'est normalement traduit par un déploiement d'effectifs militaires et/ou de police des Nations Unies ainsi, dans bien des cas, que de personnel civil ». Au début des années 1990, on s'est toutefois de plus en plus rendu compte qu'avec la montée des conflits intra-étatiques, les opérations traditionnelles de maintien de la paix ne pouvaient résoudre les conflits existants sans prendre aussi en compte la nécessité de rebâtir les institutions gouvernementales civiles. C'est ce qui a donné naissance au concept de la **consolidation de la paix** - une action menée en vue de définir et d'étayer les structures propres à raffermir la paix afin d'éviter une reprise des hostilités (Boutros-Ghali, 1992:12).

Malgré qu'il se soit récemment engagé à appuyer la consolidation de la paix, le gouvernement canadien n'a toujours pas fini d'en recenser les priorités et de déterminer comment le mieux les réaliser. Le consensus quant à l'objectif ultime est plutôt clair : la sécurité humaine et la prévention de nouveaux actes de violence. Et ce même consensus n'a fait aucun doute lorsqu'il s'est agi d'identifier les contraintes associées à la consolidation de la paix : court délai

pour une action initiale, conditions sociales instables, institutions gouvernementales et civiques impuissantes, et pénurie économique (Axworthy, 1996; Bush, 199; Ball, 1996). Ce qui n'a pas été établi avec certitude, toutefois, c'est la façon par laquelle le Canada peut le mieux aider un autre pays à faire la transition vers la paix, ou pendant combien de temps il lui faudra prodiguer cette aide. **Comment définissons-nous la consolidation de la paix : que signifient la sécurité humaine et la prévention de nouveaux actes de violence pour les femmes une fois le conflit terminé?**

Le gouvernement canadien a récemment examiné plusieurs modèles comme approches possibles d'une consolidation de la paix efficace, dont **a) la médiation diplomatique et la prévention des conflits** (par les gouvernements, les organisations internationales et/ou les ONG); **b) le maintien de la paix classique** assuré par les forces militaires et policières, mais adapté pour les civils (par ex. le modèle des « gardiens de la paix civils »); et **c) l'aide au développement**, adaptée pour répondre aux besoins de démobilisation des ex-combattants et de reconstruction des gouvernements et des appareils judiciaires. Tant l'approche du « maintien de la paix classique » que celle de la médiation diplomatique sont essentielles au début d'une crise et à son paroxysme; mais ni l'une ni l'autre ne peuvent fournir le soutien nécessaire à une reconstruction gouvernementale, sociale et économique efficace.

Kenneth Bush a fait valoir que la consolidation de la paix est d'abord et avant tout un processus de développement assorti d'un volet de sécurité, plutôt que l'inverse. Alors que les missions de maintien de la paix tendent à être à caractère militaire, de courte durée et autonomes, les projets de développement tendent à être axés sur les processus et de longue durée, et à être focalisés sur la capacité des communautés d'identifier les problèmes et de formuler des solutions (Bush, 1995:56-57). De plus, une absence prolongée des forces de maintien de la paix peut effectivement conduire à une « paix armée », qui peut à son tour favoriser un retour à la violence après le départ des gardiens de la paix (Bush, 1995:49-50). **Le Canada devrait-il suivre un modèle de développement pour la consolidation de la paix, plutôt qu'un modèle diplomatique ou militaire? Quel modèle servirait le mieux les besoins des femmes?**

Depuis plusieurs années, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) explore des façons d'appuyer le « bon gouvernement » et les droits de la personne. Dans son document d'orientation de 1995 sur les droits de la personne, la démocratisation et le bon gouvernement, elle identifie les liens entre le développement économique, social et politique : La vision que l'Agence a du développement durable s'édifie à partir du lien intrinsèque qui, dans toute société, unit les processus politiques, économiques, écologiques, sociaux et culturels, et l'ACDI s'emploie à intégrer cette définition dans son action de promotion du développement. Étaye cette vision la reconnaissance du fait que la répartition équitable du pouvoir et des ressources, au sein des sociétés et entre elles, et que la participation de leur population à la prise de décisions sont essentielles à la réussite de l'action de l'Agence (ACDI, 1995a).

Ce document est fort éclairant sur le travail de consolidation de la paix, mais il reste plusieurs mesures à prendre pour pouvoir formuler une politique efficace en la matière. Comme le souligne Nicole Ball, les efforts de reconstruction ne sont pas du « développement normal ». Après un conflit, les relations sociales et économiques sont mouvantes, et il règne une grande instabilité. En conséquence, pour que le Canada puisse le mieux appuyer la reconstruction, plusieurs conditions doivent être réunies. Premièrement, même si l'on ne dispose effectivement

que peu de temps pour apporter des changements, ces derniers ne dureront que s'ils bénéficient d'un soutien à long terme (Bush, 1996; Ball, 1996). Deuxièmement, les Canadiens qui participent aux initiatives de consolidation de la paix doivent accepter le fait que la reconstruction est d'abord et avant tout un effort local. Le terme *acompanamiento*, ou « accompagnant le processus » pourrait servir à décrire le genre de partenariats dont le Canada pourrait faire partie. Appliqué à un projet de développement entre le Canada et le Nicaragua à la fin des années 1980 et au début des années 1990, le terme fait appel aux notions de participation et d'autonomisation collective et implique que ce sont les Canadiens qui « accompagnent » la reconstruction, et non l'inverse (Wilson et Whitmore, 1995:61-77). Quel rôle la société civile devrait-elle jouer dans la consolidation de la paix, tant dans le pays concerné qu'au Canada? Cette participation est-elle d'une importance critique pour le succès de la consolidation de la paix? À quel point est-elle importante pour les femmes? Devrait-ce être une condition préalable pour le Canada s'implique ou fournisse de l'aide à une initiative de consolidation de la paix?

Enfin, en plus d'opter pour le long terme et pour un rôle d'*acompanamiento*, il est impératif que le Canada adopte dans sa politique de consolidation de la paix une approche systémique au niveau tant de l'analyse que de l'application. À cette fin, son travail dans le dossier de l'égalité des sexes et du développement ainsi que dans celui des droits de la personne est fort instructif; il a en effet su montrer qu'en s'attaquant au problème des niveaux sexospécifiques de violence et de pouvoir, on contribue à accroître la prospérité et la sécurité des sociétés (ACDI, 1995a, c). De plus, compte tenu de la confusion qui règne dans la société au sortir de conflits armés, il est d'autant plus critique d'évaluer l'impact systémique des rapports entre les sexes.

En période de ressources limitées, le gouvernement canadien est confronté à de nombreux choix difficiles quant aux secteurs où concentrer ses efforts à l'intérieur de l'enveloppe de la consolidation de la paix. **Comment le Canada opère-t-il ses choix? Quels critères faudrait-il utiliser? a) La taille du pays - plus petit est-il préférable pour un pays comme le Canada? b) Un pays du même hémisphère?**

Le reste du présent document est consacré à l'impact des rôles masculins et féminins avant, durant et après les conflits. Une étude de la construction sociale des rôles attribués aux deux sexes en regard de l'ethnicité et de la violence ainsi que des diverses façons par lesquelles la guerre a un impact sur les femmes durant et après les conflits armés permettra de mieux comprendre les rapports sexospécifiques dans le contexte de la consolidation de la paix. C'est alors que nous pourrions commencer à poser les questions nécessaires et faire appel aux meilleures ressources pour créer une politique de consolidation de la paix à la fois systémique et efficace.

## **QUE VIENT FAIRE LA SEXOSPÉCIFICITÉ DANS LA CONSOLIDATION DE LA PAIX?**

Un rapport publié en 1995, « The International Response to Conflict and Genocide: Lessons from the Rwanda Experience », qui évalue la réponse internationale au génocide rwandais, clarifie deux choses. Premièrement, comme les femmes composent entre 60 et 70 % de la population au Rwanda, la question de leur rôle dans la consolidation de la paix ne se pose pas : elle va de soi. Deuxièmement, les besoins spécifiques des femmes n'ont pas été satisfaits mais

auraient dû l'être. Non seulement plusieurs milliers de femmes ont été sauvagement violées durant la guerre mais, dans certaines régions, entre le tiers et la moitié d'entre elles sont aujourd'hui veuves. Un an après le génocide, on n'avait toujours pas mis en place de programme national global pour offrir un soutien familial aux survivantes.

Les initiatives humanitaires menées au Rwanda au lendemain de la guerre et du génocide soulignent deux questions très importantes, et inévitablement liées, que doit impérativement prendre en compte la politique de consolidation de la paix. Premièrement, comment les femmes peuvent-elles soutenir la reconstruction? Et deuxièmement, comment la reconstruction peut-elle soutenir les femmes? Au Rwanda, par exemple, comme la majorité de la population adulte se compose maintenant de femmes, ces dernières sont nécessairement appelées à devenir des partenaires vitaux dans le processus. Pour être pleinement efficaces, toutefois, il est essentiel qu'elles puissent fonctionner comme agents autonomes. Cela signifie entre autres de les appuyer dans leurs efforts en vue de faire modifier les lois existantes de sorte qu'elles puissent hériter de biens fonciers. Les femmes peuvent aussi avoir des besoins spécifiques (de nature économique, en matière de soins de santé et/ou de sécurité) après un conflit violent. Les Rwandaises qui ont été victimes de viol, par exemple, peuvent avoir besoin de certaines formes d'aide pour refaire leur vie avant et pendant qu'elles reconstruisent leur pays.

Avant d'examiner l'interaction entre la sexospécificité et la consolidation de la paix et les questions posées ci-dessus, toutefois, il est nécessaire de voir ce qu'on entend par la sexospécificité ainsi que les implications de la violence, de la paix et de la guerre pour les hommes et pour les femmes. Ce n'est qu'une fois qu'on aura compris clairement la corrélation entre les sexes et la violence en temps de « paix » et de « guerre » et la place que la sécurité occupe dans la vie des femmes qu'on pourra déterminer ce que ces dernières apportent aux efforts de consolidation de la paix et ce qu'elles en attendent.

## **VIOLENCE ET SEXOSPÉCIFICITÉ**

L'Agence canadienne de développement international définit les relations masculines et féminines comme étant « [l]es rôles et [l]es responsabilités attribués aux hommes et aux femmes dans le contexte de leur société. » (ACDI,1995b) Le terme « sexospécificité » est une catégorie d'analyse plus utile que « femmes », puisqu'elle prend en compte la relation non seulement entre les hommes et les femmes, mais aussi entre différents groupes d'hommes et de femmes. On peut ainsi englober les similarités et les différences entre les classes et d'autres caractéristiques sociales (Chowdry et collab., 1995, Moser,1989:1800). Lorsqu'on analyse les situations avant, durant et après les conflits, il est particulièrement important de considérer la sexospécificité comme un système de relations.

Lorsque l'on étudie la relation entre les femmes et la guerre, et les femmes et la paix, il importe de comprendre que la violence à l'égard des femmes est un phénomène très sexospécifique. Le Programme d'action définit ce type de violence comme étant tous actes de violence dirigés contre des femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. En conséquence, la violence à l'égard des femmes s'entend comme englobant, sans y être limitée, les formes de violence énumérées ci-après :

- a) la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale et la violence liée à l'exploitation;
- b) la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la société, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation sur les lieux de travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée;
- c) la violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'État, où qu'elle s'exerce.

114. Constituent également des actes de violence à l'égard des femmes les violations de leurs droits fondamentaux dans les zones de conflit armé, notamment le meurtre, le viol systématique, l'esclavage sexuel et la grossesse forcée. (Programme d'action, 1996)

Qu'elle ait lieu en temps de paix ou de guerre, au foyer ou dans la rue, qu'elle soit perpétrée par un conjoint ou un combattant armé, la violence à l'égard des femmes reste une forme de violence. De plus, la construction des rôles sexospécifiques avant et durant les conflits armés, la vulnérabilité des femmes aux formes sexuelles de violence, tant comme civiles que comme réfugiées, et l'occasion de remettre en question certains a priori sexospécifiques en participant aux combats armés et en assumant de nouveaux rôles économiques, ont des répercussions certaines sur la consolidation de la paix après les conflits.

Il faut d'abord se demander **de quelles façons les femmes subissent la violence différemment des hommes et ce que signifie pour elles la protection contre la violence**. Il y a, à ce chapitre, plusieurs grands volets à examiner : le viol; les réfugiés et camps de réfugiés; les mines terrestres; la violence domestique; et la prostitution.

### **Viol collectif**

De plus en plus, les guerres modernes résultent de conflits civils et souvent ethniques, davantage que de guerres entre des États. Le Rwanda et la Bosnie ne sont que deux pays parmi plusieurs où a sévi, ces dernières années, une forme quelconque de guerre civile. Les vues nationalistes et/ou ethniques qui ont donné naissance à ces types de conflits peuvent toutefois avoir des implications différentes pour les femmes que pour les hommes. Les femmes peuvent en effet être cantonnées dans le rôle de pions symboliques dans la période qui précède la violence. Silva Meznaric, par exemple, a montré durant une campagne médiatique sur le viol au Kosovo à la fin des années 1980 que le sexe servait d'« ethno-marqueur ». Pour tenter de mieux démarquer les lignes ethniques entre les Serbes et les Albanais avant la guerre, les autorités serbes non seulement ont rapporté<sup>s1</sup>, mais elles ont aussi fait du viol des femmes serbes un acte « politique » dans le Code criminel de la République de Serbie. Selon Meznaric, « la violence associée au "viol ordinaire" est moins sévèrement punie parce que, présumément, les victimes et les agresseurs ne sont pas de nationalités différentes, alors que quand la victime est de nationalité serbe, le viol est qualifié d'acte politique et frappé de peines plus sévères. » [Traduction] (Meznaric, 1994:79)

Dans le discours nationaliste, les femmes peuvent aussi être identifiées comme des « mères de la patrie » ayant des responsabilités de procréation spécifiques. En conséquence,

l'image que l'on donne des femmes avant la guerre a un impact profond sur les expériences de guerre de ces dernières, comme sur leur comportement après la guerre. Dans le cas de l'ex-Yougoslavie, la notion de la femme comme ethno-marqueur s'est maintenue durant les conflits armés. On estime que jusqu'à 20 000 musulmanes ont été victimes de viol dans le cadre d'efforts systématiques visant à la fois à humilier l'ennemi (mâle) et à éliminer l'ethnie musulmane (Meznaric, 1994:92).

Les viols en Bosnie ne sont d'aucune façon un événement isolé. Durant la Seconde Guerre mondiale, les autorités japonaises ont forcé des Coréennes et des Chinoises à servir de « femmes de réconfort » aux soldats japonais et, les dernières semaines de la guerre en Allemagne, on estime que plus de 100 000 femmes ont été violées dans la seule ville de Berlin (Pietila et Vickers, 1994:146). Plus récemment, des Vietnamiennes, des Somaliennes et des Rwandaises ont aussi été victimes d'agressions sexuelles durant les conflits armés.

Les femmes sont très vulnérables aux agressions sexuelles et à d'autres formes de violence en temps de guerre en partie parce que les conflits armés modernes ne se limitent pas au champ de bataille. En effet, alors que durant la Seconde Guerre mondiale les civils représentaient la moitié des victimes, ils en représentent aujourd'hui 80 % en moyenne (cité dans Vickers, 1993:24). En temps de guerre, comme la plupart des femmes sont des civils, et comme souvent la population civile se compose surtout de femmes, il n'est donc pas étonnant que les femmes constituent aussi la majorité des réfugiés.

### **Réfugiés/camps de réfugiés**

La question des réfugiés et des camps de réfugiés dans le contexte de conflits est un deuxième volet d'une pertinence spécifique pour les femmes. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le nombre de réfugiés dans le monde est passé de 17 millions en 1991 à 27 millions en 1995. Cette année-là (1995), il y avait aussi environ 5,4 millions de déplacés internes. Pour la plupart, la vie de réfugié est extrêmement traumatisante.

Devenir un réfugié signifie perdre presque tout. Lorsque des personnes partent en exil, elles doivent souvent abandonner une grande partie des biens, si maigres fussent-ils, qu'elles avaient accumulés dans leur pays d'origine. Devenir un réfugié entraîne toujours une dégradation du statut économique et social de la personne. Même dans les pays qui pratiquent une politique d'asile généreuse, le réfugié est presque inévitablement contraint de s'installer dans la partie la plus marginale du territoire et d'accepter les emplois les moins recherchés et les moins bien payés.

La perte subie par un réfugié a également une dimension sociale, psychologique et juridique importante. Une personne contrainte de s'exiler se trouve séparée d'un environnement familial et coupée de ses amis, de sa famille, de ses amis et de réseaux sociaux établis. Ne sachant quand ils pourront rentrer chez eux ni ce qu'ils trouveront à leur retour, de nombreux réfugiés vivent en état d'incertitude permanente. Et si certains réussissent à s'installer et à s'intégrer dans leur pays d'asile, beaucoup découvrent qu'ils sont obligés d'y vivre comme des citoyens de seconde classe, privés des droits, des libertés et des avantages dont jouissent les citoyens ordinaires de ce pays. (HCR, 1995:26)

Le sentiment de perte et l'incertitude décrits ci-dessus sont encore plus grandes dans le cas des femmes, qui représentent 80 % des réfugiés. Dans leur fuite pour échapper au danger,

comme à leur arrivée dans les camps de réfugiés, les femmes restent exposées à la discrimination et à la violence. Selon Sima Wali :

Dans les camps des pays de premier asile, la priorité accordée aux hommes signifie que les besoins des victimes de viol, des veuves et des handicapés sont spécialement ignorés parce que les hommes ne jugent pas ces personnes utiles ou parce qu'elles ne bénéficient pas d'une protection masculine. Les femmes souffrent souvent de malnutrition parce qu'elles reçoivent moins de nourriture que les hommes. Elles sont les dernières à être soignées, et les premières à mourir de faim. Privées du droit de parole et impuissantes, les réfugiées et les déplacées sont censées subordonner leurs besoins aux dictats politiques et religieux de la hiérarchie masculine. Malheureusement, les organismes d'aide occidentaux et internationaux perpétuent souvent cette situation en fournissant de la nourriture, des secours et de la protection aux réfugiés masculins. Souvent, ils justifient cette action en prétendant qu'elle est « culturellement appropriée. »  
[Traduction] (Wali,1995:337)

Qui plus est, la violence sexuelle sévit. Dans les pays d'accueil, les gangs et les résidents locaux, les fonctionnaires militaires et d'immigration et même la police locale voient fréquemment les femmes comme des cibles (Human Rights Watch Global Report on Women, 1995:102). En conséquence des grands changements survenus dans la famille, comme la séparation des parents, la séparation des parents et des enfants, les nouvelles responsabilités des femmes, et les changements au niveau du statut traditionnel des hommes, les femmes sont aujourd'hui victimes d'actes de violence au sein même de la famille (Vickers, 1993:30). Refugee Women in Development (RefWID), une organisation sans but lucratif de Washington, a documenté les types suivants d'actes de violence contre les réfugiées :

les viols multiples et/ou collectifs; les enlèvements; le proxénétisme, et la prostitution forcée des femmes et des enfants; les faveurs sexuelles en échange de nourriture, de secours et de documents officiels, la vente d'enfants, la violence domestique, le meurtre; la torture; et les grossesses forcées. Les grossesses forcées sont courantes dans les communautés de réfugiées et de déplacées, puisqu'on s'attend de ces femmes - même si elles sont mal nourries et très traumatisées - qu'elles donnent naissance à de nombreux enfants qui viendront remplacer les hommes perdus au combat. [Traduction] (cité dans Wali, 1995:337)

Les réfugiées somaliennes qui, fuyant leur pays, ont traversé la frontière avec le Kenya entre 1991 et 1993 sont un des groupes qui ont été récemment victimes d'agressions sexuelles. Selon Human Rights Watch, elles ont été attaquées à maintes reprises par des bandits qui entouraient les camps, par d'ex-militaires somaliens ainsi que par des agents de police kenyans. Des Somaliennes aussi âgées que 50 ans et des fillettes aussi jeunes que quatre ans ont été victimes d'actes de violence et d'agressions sexuelles. La plupart des femmes au sujet desquelles on a fait enquête ont été victimes de viols collectifs sous la menace d'armes, certaines d'entre elles par jusqu'à sept agresseurs deux ou trois fois dans les camps. Dans la vaste majorité des cas, les survivantes ont aussi été volées, sévèrement battues, poignardées ou blessées par balle. Souvent, les agresseurs ont ouvert au couteau ou déchiré le vagin des femmes qui avaient été excisées. [Traduction] (Human Rights Watch, 1995:121)



## **Mines terrestres**

Les mines terrestres posent une menace additionnelle pour les femmes et les enfants durant et après les conflits armés. Il y a aujourd'hui plus de 100 millions de mines terrestres antipersonnel dispersées dans 64 pays. Parce que ce sont le plus souvent des femmes qui travaillent aux champs et qui font la plus grande partie du travail productif dans les familles du monde en développement, elles risquent tout particulièrement d'être blessées ou tuées par ces engins..

## **Violence domestique**

Une fois les conflits terminés, la violence à l'égard des femmes peut prendre une nouvelle forme - de sources beaucoup plus proches. La redéfinition des rôles sexospécifiques qui peut s'opérer en période de conflit armé du fait, simultanément, de l'absence des hommes et des pouvoirs accrus donnés aux femmes sur le plan économique/social, peut se retourner contre celles-ci. Dans certaines nations, le nombre de cas de violence domestique augmente de façon très nette tout juste après la fin du conflit. Ce phénomène a été enregistré dans des pays aussi dissemblables que le Mozambique (Chingogo, 1996:233) et le Guatemala. Au Guatemala, des associations féminines ont évalué qu'entre 75 et 85 % des femmes sont victimes d'abus physiques et/ou psychologiques au foyer (Nuestra Voz, 1997:3).

## **Prostitution**

Cette violence peut aussi être liée aux forces économiques. Désespérées, certaines femmes peuvent se tourner vers la prostitution pour subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille - ce qui, en retour, peut entretenir le cycle d'agressions et de maladies. De plus, les effectifs militaires étrangers dépêchés pour gérer « la paix » peuvent contribuer à cette forme particulière d'oppression des femmes. Durant l'intervention au Honduras, la prostitution était encouragée aux abords des bases militaires (Enloe, 1993:115-116). On rapporte aussi que la prostitution a été en progression constante au Mozambique après l'arrivée des gardiens de la paix de l'ONU. Certains membres du personnel onusien auraient en outre sollicité les faveurs d'enfants prostitués (cité dans Chingogo, 1996:232).

## **Transformation sociale**

Malgré les atrocités commises à l'endroit des femmes en situation de conflit armé, ce serait une erreur de considérer celles-ci uniquement comme des victimes de guerre. Le bouleversement social qu'amène la guerre crée de nouvelles formes de relations, aux résultats souvent complexes. Certaines femmes, par exemple, deviennent des combattantes. Dans plus de 20 guerres ces dernières années, dont les conflits au Mozambique, au Salvador, au Guatemala, dans les territoires sous occupation israélienne et à Sri Lanka, des femmes ont servi comme soldats ou au sein de forces de soutien logistique (Vickers, 1993:19). Au Nicaragua, elles ont composé au moins le tiers de l'armée sandiniste (Randall, 1995:128). Même si les femmes atteignent rarement les échelons militaires supérieurs, leur présence au sein des effectifs peut

remettre en question les rôles sexospécifiques traditionnels et favoriser une nouvelle forme de politisation des femmes.

La majorité des femmes plongées dans un conflit armé, que ce soit comme civiles ou comme réfugiées, peuvent en venir à assumer de nouveaux rôles. La plupart des hommes étant partis (combats, séparations forcées ou décès), un grand nombre d'entre elles doivent assumer l'entière responsabilité du bien-être de leur famille. Ce qui a pour effet d'affaiblir la famille patriarcale, et les femmes sont forcées d'adopter de nouvelles stratégies de survie, parfois transformatives, et, partant, d'assumer de nouveaux rôles qui étaient la chasse gardée des hommes (Chingogo, 1996:212). Au Mozambique, « la guerre a eu un impact fondamental sur les femmes du fait qu'elle a miné la famille patriarcale, créé des occasions économiques et forcé la politisation/le militantisme » [Traduction] (Chingogo, 1996:220).

L'expérience d'une femme durant la guerre dépend en large part des rapports sexospécifiques avant le déclenchement du conflit, de la construction des rôles sexospécifiques durant le conflit, du fait que la femme soit une civile, une réfugiée ou une combattante, ainsi que de son ethnicité/sa nationalité, de son âge et de sa situation économique. Souvent, ces facteurs se chevauchent et s'opposent. Ainsi, une femme peut avoir connu entre autres la pauvreté, les agressions sexuelles et la politisation, tandis qu'une autre peut avoir vécu les combats armés et la perte de ses enfants. Les contributions que les femmes doivent faire à la consolidation de la paix, et leurs besoins, impliquent donc un éventail complexe de rapports sexospécifiques qui évoluent.

## **POST CONFLIT : RÔLES SEXOSPÉCIFIQUES ET CONSOLIDATION DE LA PAIX**

### **La nécessité d'une analyse des rôles masculins et féminins**

La politique de l'ACDI en matière d'intégration de la femme au développement et d'égalité des sexes constitue un bon point de départ pour déterminer l'interaction entre les rôles masculins et féminins et la consolidation de la paix. Depuis plus de 20 ans, l'Agence a reconnu le rôle important que jouent les femmes dans le développement. Depuis 1976, en effet, elle élabore des lignes directrices et des politiques intégrant les femmes à la fois comme agents et comme bénéficiaires du développement. Plus récemment, l'ACDI a aussi de plus en plus mis l'accent sur l'égalité des sexes et l'attribution de pouvoirs additionnels aux femmes. Un document récent de l'Agence fait ressortir l'importance de la participation des femmes aux efforts de développement :

On a observé que, dans les pays où leur situation s'est améliorée, la croissance économique s'accélère et le niveau de vie augmente. En revanche, les progrès se font attendre dans les régions où les libertés et les droits des femmes sont brimés. Là où les femmes s'instruisent, on constate que la mortalité infantile diminue, que le régime alimentaire s'améliore et que les familles sont moins nombreuses (ACDI, 1995c).

Pour exécuter plus efficacement les projets de développement, l'ACDI a donc mis en place des lignes directrices relatives à l'analyse des rôles masculins et féminins. Ces lignes directrices esquissent aussi le cadre de l'examen des contributions et des besoins des femmes dans des sociétés en reconstruction.

L'analyse des rôles masculins et féminins : les mesures à prendre

- Se familiariser avec les relations hommes-femmes et la répartition du travail entre les hommes et les femmes (qui fait quoi) et se demander qui a accès aux ressources et qui les contrôle.
- Inclure les activités familiales et le travail communautaire dans le profil du travail. Reconnaître les façons dont les femmes et les hommes travaillent et apportent une contribution à l'économie, à la famille et à la société.
- Consulter les femmes -- les femmes à titre individuel, les organisations de femmes et les spécialistes des questions touchant les femmes.
- Déterminer les obstacles (sociaux, économiques, juridiques, politiques) à la participation et à la productivité des femmes.
- Se familiariser avec les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes et trouver des moyens de satisfaire les deux.
- Examiner les répercussions différentes que pourra avoir l'initiative sur les hommes et sur les femmes et déterminer les conséquences à prendre en considération.
- Établir des données de référence, s'assurer de disposer de données différenciées selon le sexe, choisir des cibles mesurables, élaborer des indicateurs et définir les résultats escomptés.
- Définir les risques prévus (y compris l'effet de boomerang) et élaborer des stratégies pour les minimiser (ACDI, 1995b).

**Ces lignes directrices devraient-elles s'appliquer aussi aux initiatives de consolidation de la paix : faudrait-il mettre l'accent sur certaines d'entre elles? 2) Est-il approprié au plan culturel d'appliquer ces lignes directrices? 3) Ces lignes directrices posent-elles d'autres problèmes? (Voir l'annexe)**

Même si ces lignes directrices devraient être appliquées à tous les programmes de consolidation de la paix, aux fins du présent exposé, l'analyse sera focalisée sur deux aspects clés : premièrement, la nécessité d'arriver à comprendre les rapports sexospécifiques; deuxièmement, arriver à comprendre les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes.

Les concepts des « besoins pratiques et intérêts stratégiques » sont d'une importance primordiale pour les efforts de reconstruction parce qu'ils permettent de distinguer entre ce que pourraient être les besoins à court terme des femmes et les efforts à long terme en vue de transformer la société. Selon Caroline Moser, alors que les besoins pratiques « sont habituellement une réaction à une nécessité immédiate que perçoit une femme dans un contexte spécifique » [*Traduction*], les besoins stratégiques supposent quant à eux une analyse de la subordination des femmes et une lutte féministe « du bas vers le haut » (Moser, 1989:1803). De plus, les « intérêts stratégiques » mettent en relief l'importance de l'équité et du renforcement du pouvoir d'action et font donc intervenir les notions clés des droits de la personne et des droits fondamentaux des femmes. C'est ici qu'il est capital de combiner l'action du Canada dans les dossiers des droits de la personne, de la démocratisation et du bon gouvernement avec la dimension sexospécifique.

Dans la dernière section, on appliquera l'interaction entre les rapports sexospécifiques et les besoins pratiques et stratégiques des femmes en regard des trois grands axes que sont la croissance économique, le changement politique ainsi que la santé, la guérison et la sécurité. En recourant à une approche globale incorporant les lignes directrices de l'ACDI sur les rôles masculins et féminins et la politique du gouvernement canadien pour l'ACDI en matière de droits de la personne, de démocratisation et de bon gouvernement, il sera possible de montrer l'importance de l'égalité entre les sexes pour la consolidation de la paix.

## **Changement politique**

### ***Entendre les voix des femmes***

La présence de femmes à tous les niveaux de la prise de décisions est cruciale au processus de transition pacifique dans les sociétés déchirées par la guerre. Une étude récente des Nations Unies sur la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions à la fin du XX<sup>e</sup> siècle énumère cinq raisons fondamentales pour lesquelles cette participation, dans les démocraties, est essentielle :

- 1) Les femmes constituent au moins la moitié de toute population et devraient être représentées de manière proportionnelle. La reconnaissance du droit des femmes à la pleine citoyenneté doit se refléter dans leur participation effective aux différents niveaux de la vie politique. Il ne peut y avoir de démocratie véritable là où les femmes sont virtuellement exclues de postes de décision.
- 2) La sous-représentation des femmes peut mettre en péril la légitimité du système démocratique puisqu'elle éloigne les élus des électeurs, et plus particulièrement des électrices. La légitimité de l'issue du processus décisionnel politique diffère donc selon qu'il s'agit des hommes ou des femmes. Et cela peut amener le public à se méfier du système représentatif.
- 3) La participation au processus politique suppose de formuler, d'avancer et de défendre des intérêts. Les femmes sont conditionnées à avoir des fonctions, des valeurs et des rôles sociaux différents. Il est raisonnable de croire qu'elles sont plus conscientes de leurs besoins et donc davantage capables de faire pression pour qu'on les satisfasse. Par exemple, les femmes sont plus conscientes de la nécessité, pour elles, d'avoir le contrôle de leur propre corps et donc accès aux services de planification familiale; de disposer du nécessaire pour prendre soin de leurs enfants et d'autres personnes physiquement dépendantes et d'être mieux protégées contre la violence et le harcèlement sexuels.
- 4) Il y a lieu de croire que, si elles sont en nombres suffisants, les femmes politiques peuvent changer le point de mire de la politique. Les femmes sont plus critiques de la définition traditionnelle de la politique. Leur arrivée sur la scène politique a initialement eu pour effet d'en élargir la portée. Des enjeux comme les soins aux enfants, la sexualité et la planification familiale qui, à une certaine époque, étaient confinés au domaine privé sont aujourd'hui considérés politiques.

5) Aucun pays ne peut se payer le luxe de ne pas utiliser toutes ses ressources humaines. Les femmes constituent la moitié du bassin mondial de talent et de capacités. L'importance de leurs rôles fondamentaux sur les plans biologique et social est claire et si leur apport souvent n'est pas reconnu, elles contribuent néanmoins de façon importante aux économies nationales par leur travail rémunéré et non rémunéré. L'exclusion des femmes de postes de décision et de corps élus appauvrit la vie publique et entrave le développement d'une société juste. *[Traduction]* (sommaire : Nations Unies, 1995 : XII-XIII).

Ce qui est vrai des démocraties plus anciennes vaut tout particulièrement pour les démocraties fragiles qui cherchent à établir un système politique à partir de la base; les femmes doivent être mises à contribution. Pourtant, les missions de consolidation de la paix contribuent souvent à renforcer les structures de pouvoir masculines plutôt que de chercher des façons de donner du pouvoir à des acteurs additionnels. Au Rwanda, par exemple, seuls des hommes étaient choisis par les conseillers étrangers pour faire partie des nouvelles forces policières (Enloe, 1994:29).

**Comment le Canada peut-il aider les femmes à faire entendre leur voix, à participer et à réseauter à tous les niveaux de la consolidation de la paix?**

- a) localement
- b) d'ONG à ONG (dans le Sud)
- c) d'ONG à ONG canadiennes
- d) en désignant des femmes comme déléguées au sein des missions canadiennes de maintien de la paix et de consolidation de la paix
- e) par le biais d'organismes de l'ONU et d'organisations internationales

### ***La politisation des femmes***

Les femmes sont souvent politisées par la guerre. Cette politisation peut prendre différentes formes. Certaines femmes peuvent militer pour mettre fin à la violence au niveau communautaire. À Sri Lanka, en Argentine et au Salvador, des femmes ont protesté contre la « disparition » de leurs maris et de leurs fils, à Belgrade, les femmes ont joué un rôle de premier plan dans les manifestations en faveur d'une cessation des hostilités et, au Moyen-Orient, des Israéliennes et des Palestiniennes ont travaillé ensemble en faveur d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien (Vickers, 1993:124-125, 136). D'autre part, les femmes peuvent s'impliquer dans une combinaison d'activités politiques représentative et communautaire par suite de leurs expériences en temps de guerre. Selon une politicienne rwandaise : Les femmes dans mon pays ne croient plus que les activités politiques ne les touchent pas et ce, parce qu'elles ont le plus souffert. Elles ont appris que ceux qui déclenchent les conflits utilisent souvent les femmes lorsqu'il s'agit de combattre. C'est pourquoi, en tant que politiciennes, nous nous assurons d'être présentes lors de la prise de décisions politiques pour représenter les besoins des femmes. Nous participons aux activités communautaires et nous comprenons dans quelles conditions vivent les femmes. Les femmes constituent maintenant la majorité au Rwanda et n'ont d'autre choix que de s'impliquer activement en politique *[Traduction]* (Zimbabwe Women's Resource Centre, 1995:14-15).

En 1995, au Rwanda, il y avait quatre femmes au sein du conseil de 22 ministres et, sur 77 parlementaires, 15 étaient des femmes (Zimbabwe Women's Resource Centre, 1995:14-15).

Les militantes au Guatemala ont été très actives dans le processus de paix de leur pays. Les femmes s'y sont organisées dès les débuts du processus de l'accord de paix. Grâce à leur lobbying efficace, elles ont pu créer un « secteur des femmes » afin de fournir de la rétroaction au gouvernement. En l'espace de deux semaines, ce qui était à l'origine un assemblage très divisé de 45 groupes de femmes de toutes les classes et de tous les milieux s'est transformé en un secteur fonctionnel prêt à faire entendre sa voix. Au cours des dernières années, le secteur des femmes a fait du lobbying pour que les déplacées aient le droit d'accéder à la propriété foncière, pour que les femmes aient accès au crédit et à la formation et pour que la violence contre les femmes soit reconnue. À l'heure actuelle, le secteur, maintenant fort de 94 groupes, s'organise pour influencer sur la mise en oeuvre des accords de paix (Interview : Sandra Moran). **Comment appuyons-nous et utilisons-nous l'énergie politique des femmes pour bâtir la paix? Une équipe canadienne de consolidation de la paix qui se rend dans un pays devrait-elle être tenue de contacter le réseau des femmes et de le mettre à contribution?**

Si certaines femmes ont pu s'organiser, les obstacles restent grands. Dans de nombreux pays, ils restent presque trop grands. Dans les pays en transition vers la paix, il subsiste souvent le risque d'un retour aux pratiques patriarcales d'avant la guerre. Tout comme certains hommes se sentent menacés par le nouveau potentiel économique de leur partenaire, nombre de politiciens cherchent à évincer les femmes des postes de décision. Cynthia Enloe décrit comment, dans le sillage de la guerre au Salvador, une ancienne guérillero, qui a passé la plus grande partie de sa vie adulte à combattre dans la jungle, est maintenant encouragée à faire enlever son dispositif intra-utérin et à devenir une bonne mère (Enloe, 1993:1). Si un certain nombre de Salvadoriennes se sont mises à militer en faveur de la reconnaissance des droits des femmes, elles luttent cependant à contre-courant (Lundoff, 1992:8,25 et Sandra Moran : interview). Au Nicaragua, quand le *Frente Sandinista de Liberacion Nacional (FSLN)* a tenu son premier congrès de l'après-guerre en 1991, beaucoup étaient en faveur de la nomination d'une femme au bureau du Front. On a ignoré la candidate qui s'imposait à l'évidence, la femme qui avait commandé la prise de la première ville durant la guerre. Il s'est écoulé trois ans avant que des femmes fassent partie du bureau du Front (Randall, 1995:128,150). Margaret Viki, une Zimbabwéenne, résume ses contributions en temps de guerre et sa marginalisation politique après la guerre de la façon suivante :

Je pense que si les femmes n'avaient pas été là, les combattants de la liberté n'auraient pas gagné la guerre. Les femmes ont fait un travail merveilleux. Le fait de cuisiner et de nourrir les combattants était une façon de combattre. Les femmes ont été battues par les soldats parce qu'elles cuisinaient. Parfois, quand nous étions en train de cuisiner, il nous fallait nous enfuir parce que les soldats arrivaient. Maintenant, nous les femmes, les « povo » comme on nous appelle, avons été oubliées. Les combattants de la liberté nous ont oubliées et ont oublié combien nous les avons aidés [*Traduction*] (Viki, 1990:156).

En plus de faire face aux forces d'un patriarcat qui refait surface, de nombreuses femmes sont aussi confrontées à l'obstacle de leur « triple fardeau ». C'est beaucoup demander à une

femme de prendre soin des enfants, de travailler à plein temps et de s'efforcer de contribuer à la consolidation politique de son pays. Pourtant, comme il a été souligné précédemment, la participation des femmes à la société civile et au gouvernement s'impose pour que la démocratie prenne racine. Cela est particulièrement vrai des pays où les femmes constituent la majorité des citoyens. Lorsque les femmes identifient des besoins pratiques, comme des programmes de soin des enfants, de façon à pouvoir s'impliquer davantage politiquement, le Canada doit pouvoir réagir pro-activement. Sandra Moran, par exemple, a déclaré que les femmes du Guatemala ont besoin de formation en règlement de conflit et en négociation. **Toutes les équipes canadiennes de consolidation de la paix devraient-elles obtenir du réseau des ONG féminines dans le pays visé une liste des choses qu'elles jugent être des priorités politiques pour la sécurité des femmes (par ex. des garderies, des lois sur la violence domestique, etc.)?**

Une des priorités de tout programme de consolidation de la paix est de fournir aux gouvernements des conseils sur la « bonne gouvernance » et sur la façon de créer une constitution démocratique qui fasse une place à la société civile. Au Guatemala, le secteur des femmes cherche à apprendre comment élaborer une constitution et des lois et, surtout, comment établir un mode non violent de règlement des conflits répondant aux préoccupations particulières des femmes et des groupes qui les représentent dans la société démocratique. **Le Canada devrait-il examiner la recommandation faite par la Commission de la condition de la femme des Nations Unies que les États membres envisagent l'établissement de programmes d'éducation pour les filles et les garçons destinés à favoriser une culture de la paix et privilégiant le règlement des conflits?**

Enfin, il faut aussi accorder la priorité, dans le cadre de la consolidation de la paix dans le domaine politique, au soutien et à la formation techniques des forces policières et du corps judiciaire dans une nouvelle démocratie. Il y a une importante dimension sexospécifique à une telle réforme. Les institutions judiciaires doivent être prêtes à traiter des cas de viol et de violence domestique. Les forces policières doivent également être formées à reconnaître les cas d'agressions sexuelles et de violence familiale. Pour reprendre l'exemple du Guatemala, des lois contre la violence domestique viennent d'être adoptées l'an dernier; elles exigent que tous les membres du système judiciaire reçoivent de l'éducation et de la formation. Ces deux aspects de la réforme politique et légale offrent des exemples d'interventions où le gouvernement et les ONG du Canada pourraient faire des contributions utiles aux plans du soutien technique et du partage de l'information.

**Du soutien technique, dans le domaine de l'aide judiciaire, légale ou policière, du Canada garantirait-il une capacité sexospécifique?**

**La croissance économique : conversion d'une économie de guerre à une économie de paix**

Les rapports sexospécifiques qui se créent durant une guerre ont nécessairement un impact sur la capacité des femmes de contribuer à la reconstruction économique de leur pays ainsi qu'à satisfaire leurs propres besoins pratiques et stratégiques. Le plus souvent, les femmes seront les principaux chefs des ménages à la fin d'une guerre. Au point de départ, les femmes sont à la tête d'un tiers des familles dans le monde (Vickers, Moser). Cette proportion augmente après un conflit armé. Au Rwanda et au Cambodge, par exemple, les femmes représentent 60 %

de la population. Cette situation, conjuguée au fait que les femmes sont responsables de 80 % de la production agricole dans les pays en développement, dénote un rôle encore plus important pour elles au niveau de la reconstruction économique en temps de paix. (Vickers, 1993:91).

Certaines femmes peuvent aussi s'être approprié de nouveaux rôles économiques durant la guerre. Au Mozambique, par exemple, un certain nombre de femmes ont commencé à travailler dans l'économie informelle.

L'effondrement des économies rurales dans le sillage de la guerre a miné le pouvoir du patriarcat et l'hégémonie de l'idéologie qui le légitime. Les réseaux traditionnels de soutien social se sont aussi écroulés. Par suite de leurs efforts pour parer aux vulnérabilités résultant de cet effondrement, certaines femmes ont acquis une autonomie économique et politique relative face à la domination masculine. Cette évolution a surtout pris la forme d'activités d'entrepreneuriat au niveau communautaire dans l'économie de guerre [Traduction] (Chingogo, 1996:209).

Si certaines femmes ont trouvé l'indépendance économique à la fin d'un conflit armé, d'autres sont confrontées à des obstacles difficiles. C'est ainsi qu'au Mozambique la violence contre les femmes dans la famille s'est accrue par suite du nouveau statut économique des femmes (Chingogo, 1996:233). Ailleurs, des forces étatiques et internationales ont sapé la capacité des femmes de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Au Nicaragua, par exemple, en 1990 le nouveau gouvernement a démantelé un certain nombre de programmes de bien-être social comme l'éducation sexuelle et les services de santé (Wilson & Whitmore, 1995:66). En outre, un nouveau gouvernement désireux d'offrir des programmes d'emploi aux anciens combattants peut passer outre aux besoins d'emploi tout aussi vitaux des femmes (non-combattantes).

### ***Programmes d'ajustement structurel***

De nombreux pays qui cherchent à se reconstruire sont confrontés aux pressions générées à la fois par les arrangements de commerce extérieur et les programmes d'ajustement structurel. Les programmes d'ajustement structurel ont un impact sur la capacité des femmes à contribuer à la consolidation de la paix. Jeanne Vickers soutient que ces programmes ont un impact plus grand sur les femmes que sur les hommes : « l'impact se fait surtout sentir parmi les ménages agricoles en déficit alimentaire, les collectivités pastorales, les sans-terre, les chômeurs urbains et ceux dont le gagne-pain n'est pas suffisant pour survivre » [Traduction] (Vickers, 1993:90). De plus, quand les femmes sont chefs de ménage, l'impact est encore plus dramatique. Vickers résume la situation de la façon suivante :

En raison de la discrimination sociale et sexospécifique, les stratégies adoptées pour effectuer des ajustements structurels ont eu tendance à ne pas prendre en compte le rôle économique vital joué par les femmes dans l'agriculture et l'industrie ainsi qu'au foyer. Plutôt que d'appuyer le rôle productif joué par les femmes, de telles stratégies ont créé de nouveaux obstacles à leur participation économique et, par conséquent, ont renforcé l'effet négatif de tels programmes sur les plus vulnérables [Traduction] (Vickers, 1993:90).

Caroline Moser fait observer que les programmes d'ajustement structurel comptent en plus sur le travail non rémunéré des femmes qui prennent soin des enfants, ramassent le combustible, transforment les aliments, préparent les repas et soignent les malades (Moser, 1989:1814). Un programme alimentaire que la Banque mondiale parrainait au Tamil Nadu, en



Inde, par exemple, n'avait pas pris en compte le travail de groupes de femmes bénévoles dans l'évaluation de l'efficacité du projet (cité dans Chowdry, 1995:33). Ce qui est le plus alarmant pour les femmes dans les économies post-conflit, c'est la possibilité que des programmes d'ajustement structurel aggravent des conditions sociales et économiques déjà mauvaises. D'ailleurs, le fardeau de l'ajustement peut avoir, au niveau des relations humaines au sein des ménages, des effets négatifs sous la forme d'une montée de la violence domestique, de problèmes de santé mentale et d'une augmentation du nombre de ménages dirigés par des femmes et, par voie de conséquence, l'effritement des structures de la famille nucléaire (Moser, 1989:1814). **De quelle façon le Canada peut-il agir sur les programmes d'ajustement structurel pour qu'ils tiennent davantage compte de l'égalité des sexes?**

### ***Réforme agraire, éducation et micro-crédit***

Il est clair que les femmes jouent un rôle vital dans les économies des pays en voie de reconstruction. Mais pour que les femmes participent à la reconstruction économique d'une société, il faut que certaines conditions soient réunies.

Le retour des gens à la terre est un élément critique de nombre d'initiatives de consolidation de la paix. Les questions sexospécifiques sont souvent laissées pour compte. La reconnaissance de facteurs qui, en apparence, ne sont pas sexospécifiques, comme les lois sur le zonage, peut contribuer à la capacité des femmes de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Caroline Moser a signalé que les lois qui séparent les activités résidentielles et commerciales supposent la séparation des rôles productifs et reproductifs. Cela fait problème pour les femmes qui ont des enfants et qui doivent travailler près de leur domicile (Moser, 1989:1805).

La propriété foncière fait aussi problème si les femmes sont empêchées d'accéder à la propriété ou ne peuvent le faire qu'avec la permission de leur mari, comme c'est le cas au Rwanda et au Guatemala. **Que peut faire le Canada pour appuyer des réformes agraires qui assureront la paix, généreront de la croissance économique et donneront du pouvoir aux femmes?**

Enfin, il faut satisfaire à deux besoins clés pour que les femmes puissent participer au rétablissement économique de leur pays : l'éducation pour les jeunes filles et les femmes, et le micro-crédit et les prêts pour les femmes. **Quel devrait être le rôle de l'éducation et du micro-crédit pour les jeunes filles et les femmes dans les initiatives de consolidation de la paix?**

### **La santé, la guérison et la sécurité**

Cynthia Enloe a écrit ce qui suit :

La pensée féministe au sujet de la paix n'est pas nécessairement enfermée dans cette dichotomie guerre/paix. Peut-être est-ce parce que les féministes ont comme point de départ les conditions dans lesquelles vivent les femmes et parce qu'elles voient combien de formes la violence et l'oppression peuvent prendre, qu'elles sont plus susceptibles de définir la paix comme la prise en mains de leur vie par les femmes [*Traduction*] (Enloe, 1993:65).

Ce n'est pas parce qu'on a signé un traité de paix et qu'on a annoncé la fin de la guerre que la violence est terminée pour tout le monde. De fait, pour bon nombre, elle ne fait que commencer. Les séquelles d'un déplacement prolongé ou même temporaire peuvent être dévastatrices et, conjuguées à l'horreur des violences sexuelles, elles sont encore plus néfastes. Il faut effectivement s'attaquer aux injustices du passé et du présent perpétrées contre les femmes pour que le processus de guérison puisse aller de l'avant dans une société en voie de reconstruction.

Au point de départ, face à une guerre où des femmes ont été marginalisées, où elles ont fait l'objet de discrimination et où elles ont été torturées en raison de leur sexe, de leur ethnie et/ou de leur affiliation politique, plusieurs mesures importantes s'imposent. En plus de s'assurer que la formation des forces policières et de l'appareil judiciaire est sensible aux dimensions sexospécifiques et que des femmes sont effectivement formées pour oeuvrer dans ces institutions, il faut s'occuper des traumatismes physiques et psychologiques qu'ont subis les femmes. Selon Human Rights Watch, les traumatismes que provoque le viol de femmes réfugiées ou déplacées persistent longtemps. Les problèmes que peuvent éprouver les victimes comprennent :

des fausses couches dans le cas des femmes enceintes, des hémorragies persistantes, des problèmes d'incontinence, de l'insomnie, des cauchemars, des douleurs à la poitrine et au dos et des menstruations douloureuses. Les traumatismes physiques sont encore plus graves dans le cas des femmes qui ont subi des mutilations génitales. [*Traduction*] (Human Rights Watch, 1995:102)

Les femmes qui ont été agressées sexuellement peuvent aussi contracter des MTS comme la syphilis, l'herpès, des chlamydias et le VIH. Ce problème revêt une urgence particulière au Rwanda puisque même avant la guerre, on estimait à 31 % la proportion d'adultes porteurs du VIH dans la capitale, Kigali (Rall, 1995).

Les grossesses non voulues constituent un autre problème de taille. Au principal hôpital de Kigali, un médecin a estimé qu'en date de mars 1995, il avait vu 200 femmes âgées de 12 à 28 ans qui étaient devenues enceintes à la suite d'un viol. De ce nombre, 10 % avaient essayé de mettre fin à leur grossesse et 80 % voulaient un avortement. Selon Ann Rall, les médecins n'ont pas révélé s'ils avaient donné suite aux demandes de ces femmes pour des raisons légales (Rall, 1995).

À la suite d'un viol, les femmes ne sont pas seulement confrontées à des problèmes de santé et à des grossesses; elles risquent aussi la discrimination et l'ostracisme. Cette discrimination peut prendre diverses formes; comme il a déjà été mentionné, des services d'avortement peuvent ne pas être offerts pour des raisons religieuses ou légales, et il se peut aussi que les femmes violées soient rejetées par leur milieu. Il ressort d'une enquête sur les viols commis au Rwanda durant le génocide que les femmes se croyaient responsables du viol. Certaines, semble-t-il, craignent de perdre l'amour de leur famille ou de leur époux parce qu'elles ont perdu leur virginité ou connu un homme autre que leur mari. Elles considèrent leur viol comme un genre d'adultère parce que le viol n'est pas reconnu comme un crime. D'autres craignent que leur famille leur reproche d'avoir « choisi » le viol et la survie plutôt que la mort. Le sentiment de culpabilité d'avoir survécu au génocide au prix du viol est intense et renforce leur silence. [*Traduction*] (Bonnet cité dans Brunet et Rousseau, 1997).

Par conséquent, les femmes peuvent hésiter à demander de l'aide médicale ou à faire une déclaration à la police (Wali, 1995:338).

Comme il a été signalé plus haut, les actes de violence contre les femmes ont lieu aussi bien en public qu'en privé. Pour que les femmes se sentent « en sécurité » et qu'elles puissent contribuer à la reconstruction de leur famille, de leur vie et de leur nation, il faut combler deux besoins importants. Tout d'abord, il faut répondre à leurs besoins pratiques. Dans le cas des déplacées et des réfugiées, cela peut vouloir dire l'accès à un abri pour elles-mêmes et leur famille. De plus, les femmes doivent avoir accès à des nécessités quotidiennes comme des contraceptifs et des serviettes hygiéniques (Zimbabwe Women's Resource Centre, 1995, 14-15) ainsi qu'à du soutien médical et psychologique pour amorcer leur guérison. Deuxièmement, et chose tout aussi importante, il faut satisfaire les intérêts stratégiques des femmes. Cela signifie qu'il faut s'attaquer aux causes fondamentales de l'oppression des femmes qui se manifestent avant, durant et après les conflits armés. (Wali, 1995:338). Une société ne peut guérir si de larges segments de sa population sont dépeints comme des symboles politiques ou des éléments d'objectifs nationalistes. Elle ne peut non plus guérir si la violence s'est retranchée derrière les portes closes. **À quels besoins spécifiques le Canada pourrait-il répondre au chapitre de la santé des femmes?**

## CONCLUSION

Dans les pays en reconstruction, le plus souvent ce sont les femmes qui se retrouvent à la tête des ménages, qui sont les gagne-pain de leur famille et qui ramassent les pots cassés à la fin des guerres. Comment les femmes peuvent-elles appuyer la reconstruction? La réponse est claire. Mais pour qu'elles puissent rebâtir la nation, il faut répondre à une autre question. Comment la reconstruction peut-elle appuyer les femmes? Comme l'a fait remarquer Kenneth Bush, la consolidation de la paix ne vise pas à rétablir la situation qui existait avant le conflit (Bush, 1995). Le plus souvent, cette situation avait été une des causes du conflit. Lorsqu'il aide un pays à se rebâtir, de la phase du maintien de la paix au processus de consolidation de la paix, le Canada doit trouver et appuyer les femmes qui cherchent à opérer des changements dans leur pays. Dans la majorité des cas, ces femmes ne seront pas à la table des négociations, pas plus qu'elles ne seront parmi les combattants qui rentrent. Elles seront dans leurs foyers, dans les champs, dans les usines et dans les petites organisations communautaires. Lorsque la chose est possible, le Canada doit aider ces femmes à satisfaire les besoins pratiques et stratégiques pour lesquels elles ont indiqué avoir besoin d'aide. La consolidation de la paix ne peut être un processus qui appuie seulement les détenteurs du pouvoir. La consolidation de la paix, et la notion cruciale de l'*acompañamiento*, doivent permettre de donner du pouvoir aux personnes qui ont les ressources et la volonté de rebâtir leur nation à partir de la base, et à leurs propres conditions.

De plus, le Canada doit s'assurer que les missions qu'il dépêche dans les pays en reconstruction, par exemple les missions de formation judiciaire et policière, sont sensibles aux considérations sexospécifiques et au vécu de groupes de femmes dans le pays. Pour être pleinement efficace sur ce plan, on peut mettre à contribution un vaste éventail d'intervenants canadiens à l'appui de la consolidation de la paix. Des groupes aussi divers que les groupes qui s'occupent des droits de la personne et du développement et les juristes et législateurs pourraient

travailler avec les femmes et les hommes qui s'efforcent de créer une société plus démocratique. Ces interventions doivent cependant être coordonnées et s'adapter au fur et à mesure que les besoins changent et que les conditions évoluent. Elles doivent également être à long terme.

Enfin, il faut souligner deux autres points. Lorsqu'on songe à l'égalité des sexes et à la consolidation de la paix, il importe de reconnaître la grande diversité d'expériences, et donc de besoins, des femmes dans des pays en voie de reconstruction. Selon toute probabilité, il n'y a pas deux pays, ni même deux groupes au sein d'un pays, qui seront confrontés aux mêmes problèmes et exposés aux mêmes occasions. Tout en gardant cette constatation à l'esprit, il importe cependant de reconnaître les façons dont les femmes dans différents pays en voie de reconstruction peuvent s'entraider. Sandra Moran a indiqué comment sa rencontre d'autres femmes de l'Amérique centrale à l'occasion de conférences régionales il y a plusieurs années avait été utile (Moran, interview). De la même façon, des femmes du Rwanda ont bénéficié de l'occasion d'échanger avec des femmes du Zimbabwe leurs expériences et leurs stratégies durant et après des conflits (Zimbabwe Women's Resource Centre, 1995). Le Canada doit trouver des façons d'appuyer ce genre de réseautage transnational des femmes.

Le Canada est réputé internationalement pour son travail dans les dossiers des droits de la personne et de l'égalité des sexes et du développement (Moser, 1989 et Chowdry, 1995). En plus de formuler des politiques concrètes dans ces domaines, il a aussi cherché des changements afin d'opérer des changements en faveur des femmes sur la scène internationale. À la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, par exemple, le Canada a pris l'initiative dans les négociations et a fait adopter un langage qui réaffirme « que le viol perpétré au cours d'un conflit armé est un crime de guerre et, dans certaines circonstances, un crime contre l'humanité ». (Programme d'action, 1996). Le Canada reconnaît non seulement que les femmes jouent un rôle clé dans le développement mais aussi qu'une société ne peut progresser sans prendre en compte les expériences qu'ont vécues les femmes en matière de violence et de sécurité. De plus, le Canada reconnaît que les femmes ont des droits inhérents. À cette fin, il est vital que le Canada incorpore l'expérience acquise dans sa politique de consolidation de la paix. C'est seulement si l'impact de l'égalité des sexes est bien évalué et si les besoins des différents groupes de femmes et d'hommes sont pris en compte qu'il pourra le mieux aider d'autres nations à bâtir une « infrastructure durable de sécurité humaine ». (Axworthy, 1996) **Quels sont les obstacles qui empêchent de mettre l'accent sur l'égalité des sexes a) au sein du gouvernement fédéral canadien, b) dans un pays en voie de reconstruction? De quelle façon l'intégration de l'égalité des sexes contribue-t-elle au mandat de la consolidation de la paix? De quelle façon nuit-elle à ce mandat? Comment différents groupes de femmes peuvent-ils être mis au service du processus de la consolidation de la paix?**

## **Annexe**

Lignes directrices de l'ACDI relatives à l'analyse des rôles masculins et féminins

- 1) Quel est le groupe-cible (direct et indirect) de la politique, du programme ou du projet proposé? Qui y gagnera? Qui y perdra?
- 2) Les femmes ont-elles été consultées au sujet du « problème » que l'intervention doit régler? Comment ont-elles participé à l'élaboration de la « solution »?
- 3) L'intervention remet-elle en question la répartition actuelle du travail, des tâches, des responsabilités et des possibilités?
- 4) Quelle est la meilleure façon de tabler sur les engagements pris par le gouvernement en matière de promotion de la femme (et de les renforcer)?
- 5) Quelle est la relation entre l'intervention et d'autres initiatives et d'autres organisations B à l'échelle nationale, régionale ou internationale?
- 6) Où existe-t-il des possibilités de changement ou des points de départ? Et comment les exploiter de la meilleure façon possible?
- 7) Quels moyens précis peut-on proposer pour encourager et aider les femmes à participer à la politique, au projet ou au programme, en dépit de leur rôle traditionnellement plus domestique et de leur situation inférieure?
- 8) Quelles seront les répercussions à long terme du point de vue du renforcement de la capacité des femmes de se prendre en charge et d'adopter des mesures collectives pour régler les problèmes? (ACDI, 1995b)

## Bibliographie

ACDI, « Politique du gouvernement canadien pour l'ACDI en matière de droits de la personne, de démocratisation et de bon gouvernement », ACDI, décembre 1995a.

ACDI, « Politique de l'ACDI en matière d'intégration de la femme au développement et d'égalité des sexes », 1995b.

ACDI, « Les femmes, partenaires indispensables du développement international », 1995c.

Alexander, Rajani E., « Evaluating Experiences: CIDA's Women in Development Policy, 1984-94 », *Revue canadienne d'études du développement*, numéro spécial, 1995.

Axworthy, Lloyd, « Pour une paix durable : la mise en place d'une initiative canadienne de consolidation de la paix », notes pour une allocution, North York, 30 octobre 1996.

Ball, Nicole, « The Challenge of Rebuilding War-Torn Societies », dans Chester A. Crocker et collab. (sous la direction), *Managing Global Chaos*, Washington D.C. : U.S. Institute of Peace, 1996.

Boutros-Ghali, Boutros, *Agenda pour la paix*, New York : Département de l'information des Nations Unies, 1992.

Brunet, Ariane et Stéphanie Rousseau, « Reconnaître les violations, lutter contre l'impunité : Droits des femmes, droits humains », Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, inédit.

Bush, Kenneth, « Beyond Bungee Cord Humanitarianism », *Revue canadienne d'études du développement*, vol.17, numéro spécial, 1996.

Bush, Kenneth, « Towards a Balanced Approach to Rebuilding Wartorn Societies », *La politique étrangère du Canada*, vol. 3, n° 3, 1995.

Chingogo, Mark F., *The State, Violence and Development*, Hants: Avebury Ashgate Publishing Ltd., 1996.

Chowdry, Geeta, Engendering Development?, dans Marianne H. Marchand et Jane L. Parpart (sous la direction), *Feminism, Postmodernism, Development*, London: Routledge, 1995.

Chowdry, Najma et collab., « Redefining Politics: Patterns of Women's Political Engagement from a Global Perspective », dans Chowdry, Najma et Barbara Nelson (sous la direction), *Women and Politics Worldwide*, New Haven: Yale University Press, 1994.

« Déclaration et Programme d'action de Beijing », New York : Département de l'information des Nations Unies, 1996.

Enloe, Cynthia, *The Morning After*, Berkeley: University of California Press, 1993.

Enloe, Cynthia, « When Feminists Think About Rwanda », *Cultural Survival Quarterly*, vol.19, n° 1, 1994.

« Establishing a Canadian Capability in Peace-Building », ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Les réfugiés dans le monde*, Paris : Éditions La Découverte, 1995.

Human Rights Watch, *The Human Rights Watch Global Report on Women's Human Rights*, New York: Human Rights Watch, 1995.

Iundoff, Catherine, « Feminists Reconstruct Le Salvador », *Off Our Backs*, vol.22, n° 4, 1992.

Joint Evaluation of Emergency Assistance to Rwanda, « The International Response to Conflict and Genocide: Lessons from the Rwanda Experience », mars 1996.

Meznaric, Silva, « Gender as an Ethno-Marker: Rape, War and Identity Politics in the Former Yugoslavia. »

Moran, Sandra, Interviews : 11 et 17 février 1997.

Moser, Caroline, « Gender Planning In the Third World: Meeting Practical and Strategic Gender Needs », *World Development*, vol.17, n° 11, 1989.

« November 25: International Day Against Violence Against Women », *Nuestra Voz*, n° 3, 1997.

Pietila, Hilikka and Jeanne Vickers, *Making Women Matter*, New Jersey: Zed Books, 1994.

Rall, Ann, « Lessons from a Genocide », *Off Our Backs*, vol.25, n° 3, 1996.

Randall, Margaret, *Our Voices, Our Lives*, Maine: Common Courage Press, 1995.

Vickers, Jeanne, *Women and War*, New Jersey: Zed Books, 1993.

Wali, Sima, « Human Rights for Refugee and Displaced Women », dans Julie Peters et Andrea Wolper (sous la direction), *Women's Rights, Human Rights*, New York: Routledge, 1995.

Wilson, Maureen et Elizabeth Whitmore, « Accompanying the Process: Principles for International Development Practice », *Revue canadienne d'études du développement*, numéro spécial, 1995.

Zimbabwe Women's Resource Centre and Network News Bulletin, « Women in Politics in Rwanda: Picking up the Pieces », vol.4, n° 3, 1995.

s. il s'agissait de viols de femmes albanaises par des Albanais (Meznaric, 1994:83).